

2023-043

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-09-27-37 CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE. Gilles SARACCO.

Absent : Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°1 – Budget de la commune 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour le fonctionnement d'un montant équilibré de neuf cent vingt-sept euros (927.00 €).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'approuver la décision modificative suivante sur le budget de la Commune, présentée par compte.

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
F O N C T I O N N E M E N T	60631	Fournitures d'entretien		
	60636	Vêtements de travail	73111	Impôts directs locaux
	60633	Fournitures de voirie		927.00 €
	6064	Fournitures administratives		
	6065	Livres bibliothèque		
	6068	Autres matières et fournitures		
	611	Contrats prestations de services		
	615228	Entretien et réparation autres bâtiments		
	6161	Multirisques		
	6168	Autres primes d'assurances		
	6218	Autre personnel extérieur		
	633	Impôts, taxes sur rémunérations		
	6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance		
	6470	Autre charges sociales		
	648	Autres charges de personnel		
65311	Indemnités de fonction			
65748	Subvention aux associations			
7392221-014	Fonds Péréquation ressources communales...			
	TOTAL	927.00 €	TOTAL	927.00 €

VOTE : 8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 29 SEP. 2023

Affiché le 29 SEP. 2023

NP

Délib 2023-09-27-37 – Décision Modificative n°1 - Budget de la commune 2023

